

Assistance Médicale à la Procréation : Tour d'Europe ^(1, 2)

Pays	Accès à l'AMP		Prise en charge de l'AMP			Don de sperme, d'ovocytes, d'embryons	Mère de substitution
	Réservé aux couples hétérosexuels	Ouvert aux femmes ne vivant pas en couple hétérosexuel	Système couverture sociale	Âge limite	Nb de procédures limité		
Allemagne	Oui Lignes directrices de l'association médicale allemande	Non	Oui (limité à un taux de 50 % et sous certaines conditions)	F : 25-40 ans H : 25-50 ans	Oui : 3	Oui : sperme	Non
Autriche	Oui	Non	Non (fonds mis en place pour couvrir 70 % des coûts liés à la FIV-traitements sous certaines conditions)	F : 40 ans H : 50 ans	Oui : 4	Oui : sperme	Non
Belgique	Non Pas de législation réglementant l'accès	Oui	Oui (sauf don de gamète)	F : 42 ans	Oui : 6	Oui	Oui
Chypre	Oui	Non	Non (le ministère des finances prend en charge les procédures d'AMP)	F : 40 ans	Oui : 1	Oui : sperme	---
Danemark	Oui	Non Ne touche pas les procédures d'insémination simple	Oui	F : 45 ans	Oui : 3 (+ 1 si embryon surnuméraire congelé)	Oui	Oui
Espagne	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
Estonie	Oui	Oui	Oui	---	Oui	Oui	Oui
Finlande	Non	Oui	Oui	Non	Non (dépend de la liste d'attente)	Oui	---
France	Oui Réservé aux couples hétérosexuels mariés ou attestant d'une vie commune d'au moins 2 ans, vivants et en âge de procréer	Non	Oui	F : 43 ans	Oui Remboursement Séc. soc. pour l'obtention d'une grossesse ³ : - maximum 6 inséminations - 4 tentatives de FIV ± micromanipulations	Oui	Non
Grèce	Non (consentement écrit du couple requis)	Oui (consentement devant une personne habilitée pour les femmes célibataires)	Oui (prise en charge uniquement par les grandes organisations de sécurité sociale et dans certaines conditions)	---	Non	Oui	Oui

1. Comité Directeur de Bioéthique (CDBI). Réponses des États membres au questionnaire sur l'accès à la procréation médicalement assistée (PMA) et sur le droit à la connaissance de ses origines pour les enfants nés après PMA. Strasbourg, le 12 juillet 2005 (bioethics/textespublics/2005/INF(2005)7 f MAP.

2. Cohen J. Le tourisme procréatif : un pis-aller. Gynécologie Obstétrique & Fertilité 2006 ; 34 : 881-882.

3. JO du 30/03/05, texte 4 sur 70.

Assistance Médicale à la Procréation : Tour d'Europe ^(1, 2)

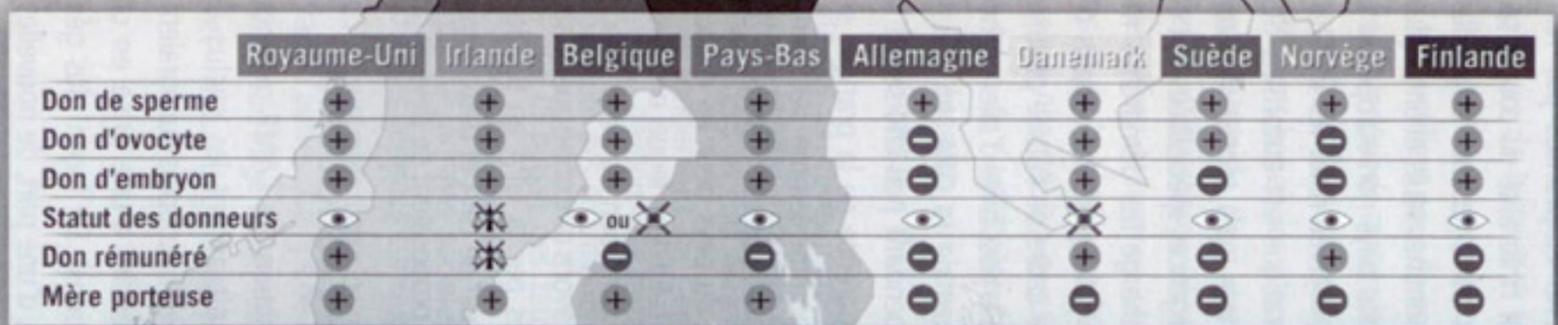
Pays	Accès à l'AMP		Prise en charge de l'AMP			Don de sperme, d'ovocytes, d'embryons	Mère de substitution
	Réservé aux couples hétérosexuels	Ouvert aux femmes ne vivant pas en couple hétérosexuel	Système couverture sociale	Âge limite	Nb de procédures limité		
Italie	Oui	Non	---	En âge de procréer	---	Non	Non
Lettonie	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	---
Lituanie	Oui	Non	Non	---	---	Non	Non
Luxembourg	Non	Oui (sélection sur avis d'un psychologue et suivant les recommandations formulées par la Commission Nationale d'Éthique)	Oui	F : 40 ans	Oui : 4	Oui	---
Malte	Pas de cadre juridique	Pas de cadre juridique	Non	---	---	Oui	---
Norvège	Oui	Non	Oui (système national de couverture sociale + ticket modérateur)	F : 25-40 ans	Oui : 3	Oui : sperme de donneurs identifiables	Non
Pays-Bas	Non	Oui	Oui (1 ^{er} essai de FIV non pris en charge)	Non	Oui : 2 ^e et 3 ^e essais de FIV pris en charge	Oui	Oui
Pologne	Oui (pas de réglementation, mais pratique)	Non	Non	---	---	Oui	Non
Portugal	Oui	Non	Oui	---	Non	Oui : sperme et ovocyte	Non
Rép. Tchèque	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Royaume-Uni	Non	Oui	Oui	F : 23- 39 ans	Non	Oui	Oui
Slovaquie	Oui	Non	Oui	Oui	Oui : 2	Oui	Non
Slovénie	Oui (couple marié ou en concubinage)	Non	Oui	F : 43 ans	Oui : 4	Oui : sperme et ovocyte	Non
Suède	Oui	Non	En fonction des conseils régionaux	---	Oui : 3 (en fonction des conseils régionaux)	Oui : sperme et ovocyte	Non
Suisse	Oui	Non	Non	---	---	Oui : sperme	Non

Informations non disponibles pour l'Irlande et la Hongrie

1. Comité Directeur de Bioéthique (CDBI). Réponses des États membres au questionnaire sur l'accès à la procréation médicalement assistée (PMA) et sur le droit à la connaissance de ses origines pour les enfants nés après PMA. Strasbourg, le 12 juillet 2005 (bioethics/textespublics/2005/INF(2005)7 f MAP.

2. Cohen J. Le tourisme procréatif : un pis-aller. Gynécologie Obstétrique & Fertilité 2006 ; 34 : 881-882.

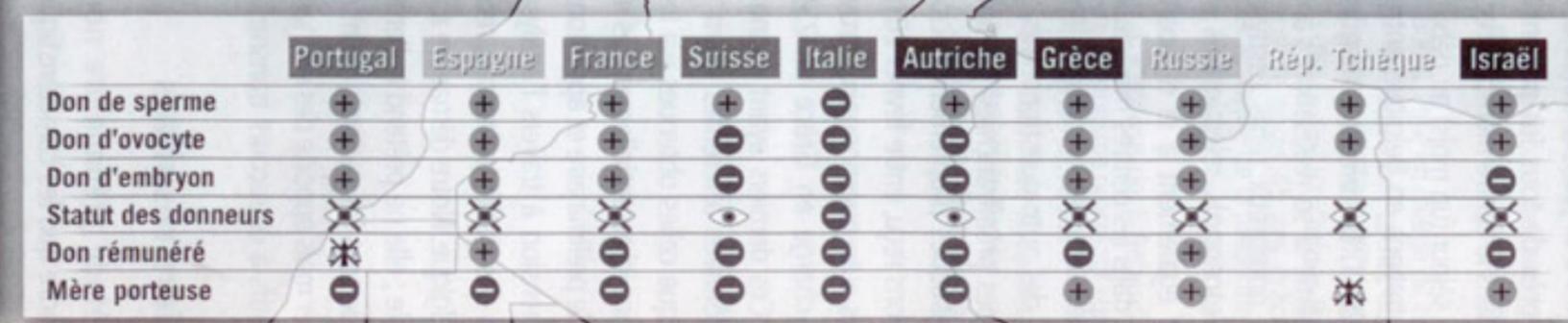
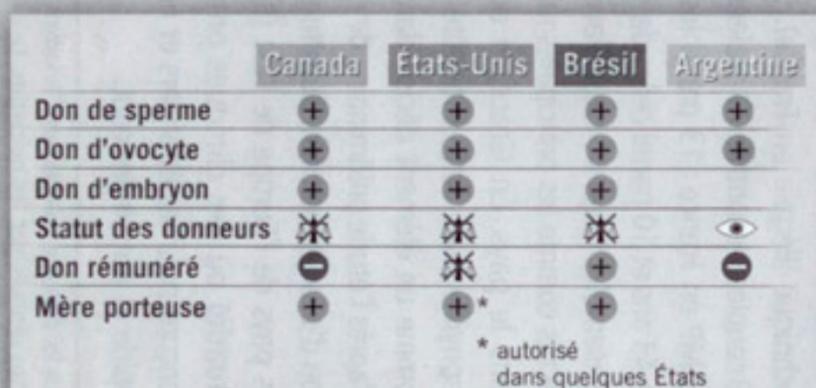
Figure 1 Diversité des possibilités d'AMP en Europe et dans le monde / Figure 1 Different ART possibilities existing in Europe and worldwide



Statut des donneurs :

- anonyme ✖
- non anonyme 👁

Autorisé +
Interdit -
Aucune loi ⚖



Sources
International Federation of Fertility Societies Surveillance 2010
Howard W. Jones et al, Fertility and Sterility, septembre 2010.